Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts

Accepte tes amies, tes amis et ta famille

A confiance en toi

Est content quand tu te sens épanouie

S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble

Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose

Rabaisse tes opinions et tes projets

Se moque de toi en public

Est jaloux et possessif en permanence

Te manipule

Contrôle tes sorties, habits, maquillage

Fouille tes SMS, mails, applis

Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes

T'éloigne de ta famille et de tes proches

T'incite à regarder des films pornos

T'humilie et te traite de folle quand tu lui fais des reproches

«Pète les plombs» lorsque quelque chose lui déplaît

Menace de se suicider à cause de toi

Menace de diffuser des photos intimes de toi

Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe

Te touche les parties intimes sans ton consentement

T'oblige à avoir des relations sexuelles

Te menace avec une arme

#### **NUMÉROS UTILES**

#### **NUMÉROS D'URGENCE**

Pompiers 18
Police secours et gendarmerie 17
SAMU 19

#### **SERVICES D'AIDE**

DSP - Brigade de protection de la famille 40 47 01 47 Accueil des victimes - Gendarmerie 40 46 74 06 Cellule de signalements de la DSFE Service social de la CPS 40 41 68 15 Consultations spécialisées addictions Fare Tama Hau 40 48 80 80 Protection infantile Service de la protection maternelle 40 47 33 20

#### **ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE**

C.I.D.F.F 40 45 04 20 (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)
Te Rama Ora - Aide aux victimes 40 43 20 41 Ordre des avocats 40 43 34 28

#### **ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIAL**

#### FOYERS D'HÉBERGEMENT

Pu O Te Hau 40 43 56 72 La Samaritaine 40 42 76 46 Le Bon Samaritain 40 53 22 22

#### SI VOUS ÊTES DANS LES ÎLES

Rapprochez-vous des mairies, des délégués communaux, des dispensaires, des brigades de gendarmerie ou des antennes de solidarités.



La parole, les racines de notre couple







Il est rare de rencontrer des couples pour qui la vie à deux est une évidence et dont les seuls sujets de discorde se résument à la couleur des rideaux ou au choix du menu familial du soir.

## Nous sommes tous confrontés à des difficultés relationnelles :

- des sujets sur lesquels il est difficile de trouver un compromis avec son (sa) conjoint(e),
- des tracas du quotidien qui affectent la relation de couple.
- des histoires de belle-famille qui nous opposent,
- des problèmes d'autorité auprès des enfants etc...

Le vie à deux (voire à plusieurs si l'on tient compte des enfants ou des proches qui vivent sous le même toit) est loin d'être un long fleuve tranquille.

Pourtant, il existe toujours des solutions qui se trouvent d'abord dans le dialogue.

Jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas trouvé de meilleur moyen de communication que la parole.

Ce n'est pas simplement le fait d'échanger un texto ou un like sur le net, mais parler en donnant son point de vue et en demandant à l'autre de faire de même.

En effet, lorsque l'on est conscient de ce dont on a besoin et de ce que désire l'autre, il devient plus facile de rechercher un terrain d'entente.

Mais surtout, il convient d'abord de trouver le temps de parler: un moment de calme et d'attention où chacun sera en mesure de formuler son point de vue. Ce sera par exemple au moment du petit-déjeuner le week-end, après le dîner, au moment d'une sortie à la plage.

Le bon moment sera toujours celui où l'on prend le temps de s'écouter.

Si vous êtes dans une relation très conflictuelle voire toxique dans laquelle le dialogue à deux n'est plus possible, que faire?

Ne pas rester seul(e), se faire aider et surtout en parler : à des proches fiables, à votre médecin, à des professionnels du social, de la santé, de l'éducation, du judiciaire, à la police ou la gendarmerie, à des associations spécialisées.

(voir numéros utiles).

De plus en plus de lois et ressources existent pour lutter contre les violences et les faire cesser.

Les personnes qui usent de violence verbale, psychologique ou physique à votre encontre doivent y renoncer car ils auront à **répondre** de leurs actes devant la loi.



#### **AYEZ LES BONS RÉFLEXES!**

Si vous êtes en difficulté et confrontés à des situations de violences physiques et/ou psychologiques, ayez les bons réflexes et gardez à portée de main :

- un **téléphone mobile**, si possible **de l'argent** et une carte bancaire
- des preuves, comme par exemple le récépissé d'une plainte ou le numéro d'enregistrement de la déclaration de main courante, un certificat médical, des témoignages écrits...
- des documents officiels tels que le livret de famille, une pièce d'identité ou un passeport, un permis de conduire;
- des documents importants comme les coordonnées bancaires ou d'assurance, la carte CPS, le carnet de santé des enfants...

# PEINES ENCOURUES EN CAS DE VIOLENCE PHYSIQUE ET/OU PSYCHOLOGIQUE SUR CONJOINT.

Tribunal de Police (traite des contraventions) tu risques : jusqu'à 170 000 XPF d'amende ou 350 000 XPF en cas de récidive.

### Tribunal correctionnel

(traite des délits)

Si tu as infligé plus de 8 jours d'ITT ou si tu as utilisé une arme, tu risques jusqu'à 10 ans de prison, pouvant être assortis d'une amende.

#### Cour d'assises

(traite des crimes)

Si tu as tué ou violé, tu risques jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité, pouvant être assortie d'une amende.

Inscription au bulletins n°1, 2 et 3 du casier judiciaire.